

Quant à l'enseignement agricole pour les filles, votre comité recommande de prendre en considération toute proposition qui serait faite au gouvernement par le conseil de l'Instruction publique ou par l'autorité religieuse.

Plantation d'arbres.

Pour obvier aux grands inconvénients du déboisement, votre comité recommande à votre honorable Chambre d'encourager la plantation d'arbres. Mais cet encouragement stimulé par les autorités religieuses et civiles, devrait s'étendre jusqu'à la plantation des arbres fruitiers, à raison de leurs revenus considérables.

Pour cela un octroi spécial pourrait être voté pour la culture, l'acclimatation et la propagation des arbres fruitiers des vieux pays, dans toute la partie Est de la province, comme la chose se pratique dans la partie Ouest. Une société pourrait se former, à cet effet s'engageant à remettre mille pommiers greffés sur racine, pour être distribués, pendant plusieurs années consécutives à chaque société d'agriculture.

La société d'horticulture du comté de l'Islet, qui a déjà exhibé des produits admirables serait de suite en état de propager ces arbres fruitiers dans ces différentes campagnes.

Vigne sauvage.

La maison Barré & Cie nous ayant exhibé dernièrement un échantillon de ses vins canadiens, faits avec la vigne sauvage, votre comité recommande, de plus, à votre honorable chambre, d'encourager la culture de cette vigne, afin d'engager les cultivateurs à fabriquer les vins délicieux qui devraient faire concurrence aux boissons fortes et les remplacer entièrement.

Les sociétés d'agriculture pourraient accorder un prix pour la culture la mieux réussie de la vigne sauvage et celle des arbres fruitiers.

Élevage des bestiaux.

Votre comité est d'opinion que la distribution d'un certain nombre d'exemplaires du livre de M. Couture sur l'élevage des bestiaux serait grandement avantageuse aux cultivateurs.

Commission.

Comme il importe de décider sûrement sur les importantes innovations qui ont été tant de fois suggérées à ceux qui s'occupent de l'avancement de l'agriculture dans cette province, votre comité recommande la nomination d'une commission chargée de faire des investigations au sujet de tout ce qui se rattache à notre système d'agriculture, et de s'enquérir si nos diverses institutions agricoles atteignent bien le but désiré, en donnant à cette commission tous les pouvoirs jugés nécessaires pour rendre son travail efficace.

CAUSERIE AGRICOLE

ÉLEVAGE DES BÊTES À LAINE (Suite).

Le métissage.—Le métissage est le troisième moyen connu pour améliorer les bêtes à laine. Nos lecteurs savent déjà que cette opération consiste d'abord à croiser la race indigène avec une race améliorée et

possédant les caractères et les aptitudes que l'on veut faire acquérir à la première; puis à continuer le travail en pratiquant une sélection intelligente parmi les sujets croisés, afin de fixer les qualités acquises.

Dans le métissage, deux forces opposées sont en présence et agissent en sens contraire; de sorte que l'éleveur obtient une amélioration qui n'est que la résultante de ces deux forces. D'un côté, il y a l'influence amélioratrice des reproducteurs étrangers soutenue par la fixité et l'ancienneté de la race commune, rendues plus fortes par le concours des circonstances locales au milieu desquelles le type indigène s'est formé et conservé.

Une lutte s'établit entre ces deux influences contraires et la victoire reste souvent à la race commune. Afin de prévenir cet échec dans l'amélioration par le métissage, il est d'abord absolument nécessaire de diminuer l'action des circonstances locales. Pour cela, il faut améliorer le régime, donner aux nouveaux sujets une nourriture plus abondante, plus variée et des soins d'entretien plus en rapport avec l'augmentation de leurs besoins. On conçoit facilement que si on voulait nourrir les métis obtenus par le croisement d'une race améliorée avec une race commune comme on nourrit cette dernière, les métis ne trouveraient pas dans l'alimentation les éléments propres à satisfaire aux exigences de leur accroissement plus rapide et plus considérable. Ils se seraient guère plus qualifiés que la généralité des sujets avant qu'aucune amélioration ait été essayée, souvent même ils leur sont inférieurs. L'amélioration de la nourriture est donc d'une absolue nécessité. Il en est de même des soins d'entretien quoiqu'à un moindre degré.

Les circonstances locales se trouvent ainsi un peu modifiées en faveur des métis que l'on obtiendra, l'influence de la race commune en sera bien affaiblie et la transformation de la race beaucoup plus facile.

Restent encore l'ancienneté et la fixité qui quelquefois sont supérieures dans la race commune. Dans ce cas, les produits d'un premier croisement ne pourront résister à l'influence du type commun, et, si ces produits sont alliés entre eux, ils reviendront bientôt à la race indigène, à moins qu'on ne combatte ces retours en versant dans le troupeau une nouvelle dose de sang améliorateur. C'est ce que l'on devra faire toutes les fois que les anciens défauts de la race locale reparaitront. Ces retours sont la principale cause des difficultés que rencontrent les éleveurs qui veulent travailler au perfectionnement de leurs troupeaux par le métissage.

Le métissage est employé surtout lorsqu'on veut implanter dans une race des caractères et des aptitudes inconnues dans cette race. On pourrait obtenir le même résultat en recourant au croisement; mais ce dernier détruit la rusticité de la race commune et ses qualités propres, tandis que le métissage les lui conserve presque dans toute leur plénitude.

Lorsque la fixité du type améliorateur est beaucoup plus grande que celle de la race locale, le métissage devient une opération presque aussi facile que la sélection; mais c'est un cas très rare. Le plus ordinairement l'ancienneté et par conséquent la fixité appartient plutôt à la race rustique, car nos races les plus parfaites sont toutes de formation très récente,